

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1094

2 juin 2009

SOMMAIRE

Abacus Invest S.C.A., Sicar	52471	Madya Capital S.A.	52493
Agence Générale de Marques et de Bre- vets, Soparfi	52468	Mag International Industrial Automation Systems S.à r.l.	52470
ArcelorMittal Dommeldange S.à r.l.	52474	Mercator Finance Luxembourg AG	52472
Argomar Oil Group Holding S.A.	52471	Mosaïque Sada, s.à r.l.	52506
Babcock & Brown Specialised Funds Lu- xembourg S.à r.l.	52471	Octave Investissement S.A.	52473
Bamboleo S.A.	52512	OI-Incentive S.A.	52507
BBWP Europe KG Holdings II Lux S.à r.l.	52470	Otto Finance Luxembourg A.G.	52473
BBWP Gesa Holdings S.à r.l.	52469	Pegase Partners Company S.A.	52476
BBWP Nor Holdings S.à r.l.	52474	Pembroke SA	52467
be2	52499	PI Music S.à r.l.	52503
be2 GmbH	52499	Planalto S.A.	52466
Beaulieu Investments S.A.	52472	Poncho Holding S.A.	52509
Beram SPF S.A.	52468	Portswood B.V.	52480
Castro Et Neto Stairs S.à r.l.	52491	PPG Luxembourg Holdings S.à r.l.	52510
CITE CINE	52505	Prime Investment S.A.	52472
Compagnie Financière d'Alembert	52467	Pro Fonds (Lux)	52512
Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés	52510	Pyracantha Spf S.A.	52470
Devera Brownfield Fund S.A.	52501	Repco 5 S.A.	52511
EuroPRISA Management Company S.A.	52491	Saudi Arabia Investment Company S.A.	52468
Exclusive Moving Services S.A.	52474	SIEMO Société Immobilière Européenne de Mondorf S.A.	52473
Financière de Vignay	52466	Soafel	52480
Gerbera S.A.	52489	Stars One Finance S.A.	52511
Gilpar Holding S.A.	52469	The UBK Belgian Property Company Limi- ted	52466
Groslein S.A.	52512	Tishman Speyer Valentinskamp G.P. S.à r.l.	52509
Immo Nam Sarl	52506	Tomkins Automotive Company S.à r.l.	52501
International Venture Projects	52469	Tomkins Engineering S.à r.l.	52497
I.T. Consult S.A.	52467	Tomkins Overseas Financing S.à r.l.	52503
Jaminska S.A.	52497	Tropical Aquaculture Europe S.A.	52475
LDK Solar Europe Holding S.A.	52493	U-C Consulting Luxembourg S.A.	52475
L'Européenne de Réalisations Industrielles S.A.	52475	VS Investment S.à r.l.	52499
Luxebur S.A.	52499	WindNRG S.A.	52484

Planalto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 49.431.

Mitteilung

Auszug des Generalversammlungsprotokolls vom 8. Mai 2009

1. Herr Paul MARX ist als Verwaltungsratsmitglied zurückgetreten.
2. Herr Gérard BIRCHEN, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 13. Dezember 1960 in Esch-sur-Alzette (Grossherzogtum Luxemburg), beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ist als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2013 ernannt worden.

Luxembourg, den 11/05/2009.

Für PLANALTO S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009061214/17.

(090071274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

The UBK Belgian Property Company Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 142.858.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 24 avril 2009

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
3. Monsieur Eric MAGRINI, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 11/05/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour THE UBK BELGIAN PROPERTY COMPANY LIMITED

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009061215/19.

(090071293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Financière de Vignay, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 31.394.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009061569/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08349. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Compagnie Financière d'Alembert, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.538.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER en date du 26/03/2009, l'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009061573/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pembroke SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.375.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009061553/16.

(090071951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

I.T. Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 28.517.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 6 mai 2009 que:

- ont été renommés aux fonctions d'administrateurs de la société:

* Monsieur BREINICH Friederich, résidant à B-7021 Mons, 14, rue des Rimahans;

* Monsieur Ernesto REALI, résidant à B-6200 Chatelet, 424, rue de la Justice.

- a été renommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:

* la société Fiduciaire Grand Ducale S.A. avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux comptes de la société prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009061530/20.

(090071457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Beram SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 15.745.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER en date du 26/03/2009, l'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009061566/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07767. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Saudi Arabia Investment Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.921.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009061555/16.

(090071973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Agence Générale de Marques et de Brevets, Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 15.898.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 avril 2009 que:

a) les mandats d'administrateurs de Claude Wassenich, avec adresse professionnelle au 54, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg, Thérèse BRASSEUR, avec adresse professionnelle au 54, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg, Sylvie LEICK, avec adresse professionnelle au 54, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg, Ignacio GOMEZ-ACEBO y DUQUE de ESTRADA, avec adresse professionnelle au 11, Goya, E-28001 Madrid, Espagne et Fernando POMBO GARCIA, avec adresse professionnelle au 11, Goya, E-28001 Madrid, Espagne, ont pris fin en date du 28 avril 2009;

b) Isabel GOMEZ - ACEBO CARVAJAL, avec adresse professionnelle au 11, Goya, E-28001 Madrid, Espagne, sera désormais administrateur unique de la Société et ce, jusqu'à l'assemblée statutaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009061155/20.

(090071849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

BBWP Gesa Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 145.226.

Transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 02 avril 2009 sous seing privé que:

BBWP Europe Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, a cédé un total de 500 parts sociales de la Société, suite:

- Les 500 parts sociales tenues par la Société ont été transférées à BBWP Germany Holdings S.à r.l., une société responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Suite à ce transfert, l'actionariat de la Société est composé comme suit:

BBWP Germany Holdings S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061187/9244/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Gilpar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 30.140.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 février 2009, acte n°58 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Boîte postale 320

L-2013 Luxembourg

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2009061328/208/16.

(090071245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

International Venture Projects, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 27.382.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009061564/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Mag International Industrial Automation Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.262.

—
EXTRAIT

Les mandats des personnes suivantes en tant que gérants de la Société ont pris fin avec effet aux dates suivantes:

- Bernard Theisen, avec effet au 31 octobre 2008;
- Roger Cope, avec effet au 19 mars 2009;
- David Nowicki, avec effet au 19 mars 2009;
- Debbie Lueker, avec effet au 19 mars 2009.

Il résulte de ce qui précède que Heinz Verfürth est gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009061575/18.

(090071880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pyracantha Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 15.713.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009061561/16.

(090071984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

BBWP Europe KG Holdings II Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 120.241.

—
Transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 02 avril 2009 sous seing privé que:

BBWP Europe Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, a cédé un total de 500 parts sociales de la Société, suite:

- Les 500 parts sociales tenues par la Société ont été transférées à BBWP Germany Holdings S.à r.l., une société responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social a 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Suite à ce transfert, l'actionnariat de la Société est composé comme suit:

BBWP Germany Holdings S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061184/9244/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06344. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Argomar Oil Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 94.534.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Vitaly Sepiashvili, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009061189/20.

(090071931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Babcock & Brown Specialised Funds Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 246.250,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 122.986.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 21 avril 2009

Par les résolutions écrites du 21 avril 2009, l'associé de la société a décidé:

- D'accepter la démission de Yves Elsen en tant que gérant de la Société, prenant effet le 21 avril 2009;
- D'accepter la démission de Nicolas Comes en tant que gérant de la Société, prenant effet le 21 avril 2009;
- D'accepter la démission de Maire Gallagher en tant que gérant de la Société, prenant effet le 21 avril 2009;
- D'accepter la démission de David Dujacquier en tant que gérant de la Société, prenant effet le 21 avril 2009;

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- Mr. Mark Dunstan, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- Mr. Mark Hatherly, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061188/19.

(090071891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Abacus Invest S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.488.

—
Extrait de la décision unique prise par le Gérant au siège social de Carey SA le 11 mai 2009

Le gérant unique décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social du Gérant ABACUS PARTNERS S.A. a été transféré en date du 11 mai 2009 au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au lieu et place du 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009061686/15.

(090071952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Prime Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 94.685.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009061554/16.

(090071950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Beaulieu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 71.344.

Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration du 07 mai 2009

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Sandrine ANTONELLI, directeur de société, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Luc VERELST, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2009.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

BEAULIEU INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009060859/19.

(090070352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Mercator Finance Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafstrachen.
R.C.S. Luxembourg B 136.816.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Verwaltungsratssitzung vom 16. April

1. Der Verwaltungsrat bedauert dass der Posten des Herrn Guy Bernard durch Todesfall vakant wurde.
2. Der Verwaltungsrat beschliesst, den Herrn Roger Molitor, wohnhaft in 31, rue Schafstrachen, L-2510 Luxembourg, als Nachfolger von Herrn Bernard zum vorläufigen Mitglied des Verwaltungsrates zu ernennen. Diese Ernennung erfolgt mit Wirkung bis zur nächsten Hauptversammlung der Gesellschafter, die eine endgültige Wahl vornehmen wird. Alsdann bestimmt der Verwaltungsrat Herrn Molitor zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates.
3. Der Verwaltungsrat beschliesst, den Sitz der Gesellschaft in die rue Schafstrachen, n°31, L-2510 Luxembourg, zu verlegen.

Luxemburg, den 17. April 2009.

Für Mercator Finance Luxembourg

Roger Molitor

Vorsitzender des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2009061149/19.

(090071802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Otto Finance Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 83.846.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Verwaltungsratssitzung vom 16. April

1. Der Verwaltungsrat bedauert dass der Posten des Herrn Guy Bernard durch Todesfall vakant wurde.
2. Der Verwaltungsrat beschliesst, den Herrn Roger Molitor, wohnhaft in 31, rue Schafstrachen, L-2510 Luxembourg, als Nachfolger von Herrn Bernard zum vorläufigen Mitglied des Verwaltungsrates zu ernennen. Diese Ernennung erfolgt mit Wirkung bis zur nächsten Hauptversammlung der Gesellschafter, die eine endgültige Wahl vornehmen wird. Alsdann bestimmt der Verwaltungsrat Herrn Molitor zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates.
3. Der Verwaltungsrat beschliesst den Sitz der Gesellschaft in die rue Schafstrachen, n° 31, L-2510 Luxembourg, zu verlegen.

Luxemburg, den 17. April 2009.

Für Otto Finance Luxembourg

Roger Molitor

Vorsitzender des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2009061151/19.

(090071806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

SIEMO Société Immobilière Européenne de Mondorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 95.452.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 15 avril 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 15 avril 2009, que:

1. L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
2. L'assemblée a décidé de ratifier la cooptation du Dr Peter Hamacher comme Administrateur de la Société, en date du 23 avril 2008, en remplacement de Monsieur Ahmed Mechacht, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 15 avril 2009.

SIEMO SOCIETE IMMOBILIERE EUROPEENNE DE MONDORF S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009061158/19.

(090071061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Octave Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.673.

—
Extrait du Conseil d'Administration de la Société du 30 mars 2009

Résolution Unique

Le conseil d'administration de la Société constate et accepte la démission avec effet immédiat de M. Anthony Braesch et décide, en conformité avec l'article 7 des statuts, de nommer M. Marc AUGIER ayant pour adresse professionnelle: 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 30 Mars 09.

OCTAVE INVESTISSEMENT S.A.

Yves CACCLIN / Marc AUGIER

Référence de publication: 2009061156/16.

(090071054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

ArcelorMittal Dommeldange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 17.594.

—
Extrait d'une des décisions prises par l'associé unique

4. Prorogation du mandat de Monsieur Marc Solvi, administrateur:

L'associé unique prolonge le mandat de M. Marc Solvi, avec adresse professionnelle au 32 rue d'Alsace, L-1022 Luxembourg, venu à échéance, et ce, pour une durée de deux ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en 2011.

La décision ci-dessus à été prise avec effet au 31 mars 2009.

Le 4 mai 2009.

Pour extrait conforme

André Bock / Jean-Michel Dengler

Référence de publication: 2009061191/16.

(090071889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

BBWP Nor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 145.225.

—
Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 02 avril 2009 sous seing prive que:

BBWP Europe Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, a cédé un total de 500 parts sociales de la Société, suite:

- Les 500 parts sociales tenues par la Société ont été transférées à BBWP Germany Holdings S.à r.l., une société responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social a 4, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Suite à ce transfert, l'actionariat de la Société est composé comme suit:

BBWP Germany Holdings S.à r.l.	500	parts sociales
--------------------------------	-----	----------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061185/9244/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Exclusive Moving Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.583.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1 mars 2009

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Mr Frédéric MORLET né le 6 novembre 1964 à Paris et domicilié au 6, lieu dit Rouge F-45340 Saint Loup des Vigne en tant qu'Administrateur et Administrateur Délégué.

- L'Assemblée Générale décide d'accepter la nomination d'un nouvel administrateur et Administrateur Délégué, Mr Jean NAVEAUX né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Luxembourg, le 1 mars 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signatures

Référence de publication: 2009061193/784/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04655. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Tropical Aquaculture Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 118.280.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors d'une réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 mars 2009 que:

- Monsieur Laurent METIVIER, a démissionné de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué à la gestion journalière.

- Mme Sandrine ROSSIELLO demeurant professionnellement à 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été cooptée aux fonctions d'administrateur de la société.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009061524/19.

(090071446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

U-C Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 73.911.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009062128/15.

(090072813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

L'Européenne de Réalisations Industrielles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 5, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 62.411.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2009

Il a été décidé comme suite:

L'Assemblée Générale décide de transférer, avec effet au 1^{er} mai 2009, le siège social de L-8399 Windhof rue d'Arlon 3-5 à L-8399 Windhof rue de l'Industrie 5.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la Publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 mai 2009.

Pour L'Européenne de Réalisations Industrielles S.A.

Société anonyme

FIDUNORD S.à.r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009061683/20.

(090071979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pegase Partners Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 146.102.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) La société FRANCOIS INVESTISSEMENT, une société à responsabilité limitée de droit français, avec siège social établi au 45, Avenue George V, F-75008 Paris (France), immatriculée au RCS au numéro 489 880 799,

dûment représentée par Maître Aurélien LATOUCHE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) La société F6 INVEST, une société à responsabilité limitée de droit français, avec siège social établie au 45, Avenue George V, F-75008 Paris (France), immatriculée au RCS au numéro 500 029 103,

dûment représentée par Maître Aurélien LATOUCHE, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès-qualité qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er} : Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créés, une société anonyme sous la dénomination de PEGASE PARTNERS COMPANY S.A., (ci-après "la Société") laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toutes autres manières, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières, obligations, titres de créances, effets de commerce et tous autres titres, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de ses participations.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Luxembourg ou à l'étranger et lui fournir toute assistance sous forme de prêts, garanties ou de toute autre manière.

La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe que la Société.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II: Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires. Elles seront et resteront nominatives tant que le capital ne sera pas libéré intégralement.

La Société ne reconnaît qu'une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Art. 7. Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 14.588,- (quatorze mille cinq cent quatre-vingt huit Euros). Le conseil d'administration de la Société aura le pouvoir d'émettre des actions et d'augmenter le capital social dans la limite du capital autorisé pour une période de cinq ans à partir du 4 mai 2009 en faveur des personnes exerçant leur droit conformément aux contrats de souscription de 7.294 bons de souscriptions d'actions A et de 7.294 bons de souscriptions d'actions B créés par la Société et d'exclure les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants en relation avec une telle émission d'actions.

Une telle autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

La réalisation du capital social autorisé pourra prendre la forme de la création et de l'émission de nouvelles actions avec une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune lesquelles bénéficieront de droits identiques aux actions antérieurement émises, étant précisé que les titulaires de bons de souscriptions d'actions A et B auront un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital pendant la période d'exercice des bons de souscriptions d'actions A et B et que le droit préférentiel de souscription du ou des titulaire(s) de bons de souscriptions d'actions A et/ou de bons de souscriptions d'actions B sera proportionnel à la fraction de capital dilué que représente les bons de souscriptions d'actions A, respectivement les bons de souscriptions d'actions B.

Art. 8. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des actionnaires régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et si l'assemblée constate qu'elle a bien été informée de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée générale pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être modifiés par une majorité des actionnaires représentant au moins les deux-tiers (2/3) du capital social. Les actionnaires peuvent changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Art. 9. L'assemblée générale ordinaire de la Société devra se tenir à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg comme il pourra être indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale a lieu le prochain jour ouvrable.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre III: Conseil d'administration

Art. 11. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 12. Le conseil d'administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail de chacun des administrateurs.

Toutes convocations et procurations auxquelles il est fait référence dans cet article peuvent être données par écrit par câble, télégramme, télécopie ou par e-mail

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur. Tout administrateur valablement désigné pourra représenter plusieurs administrateurs.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Le président n'aura pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

Art. 13. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 14. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre IV: Surveillance de la Société

Art. 15. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Titre VI: Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 17. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, en observant les termes et conditions fixées par la loi.

Titre VI: Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VII: Disposition finale - Droit applicable

Art. 19. Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit et libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

Actionnaire	Capital souscrit (EUR)	Capital libéré 100% (EUR)	Nombre d'actions
FRANCOIS INVESTISSEMENT	EUR 21.700,-	EUR 21.700,-	21.700
F6 INVEST	EUR 9.300,-	EUR 9.300,-	9.300
Total	EUR 31.000,-	EUR 31.000,-	31.000

Les 31.000 (trente et un mille) actions de la Société ont chacune été libérées intégralement par les souscripteurs par un versement en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) est dès à présent à la disposition de la Société comme il a été certifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille cent Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires

Et à l'instant les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 5 (cinq) et le nombre de commissaire aux comptes à 1 (un).
3. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2009:
 - Madame Isabelle CHARLIER, administrateur de sociétés, née le 27 août 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers;
 - Monsieur François GAUCHER, administrateur de sociétés, né le 22 juillet 1964 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant à F-75017 Paris, 18, rue Brunel (France);
 - Monsieur Francis HERLAUT, administrateur de sociétés, né le 24 mai 1961 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 11, rue de la Ferme (France);
 - Maître John de RICHEMONT, avocat à la Cour, né le 28 septembre 1954 à New-York (USA), demeurant professionnellement à F-75006 Paris, 41, rue Madame (France);
 - Monsieur Jacques BIENVENU, administrateur de sociétés, né le 28 juillet 1952 à Castres (France), demeurant à F-94400 Vitry-sur-Seine, 2, rue Alegre (France).
4. Madame Isabelle CHARLIER, préqualifiée, est nommée aux fonctions de Présidente du Conseil d'administration de la Société.
5. A été nommé commissaire aux comptes de la Société, la société à responsabilité limitée Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l., représentée par Monsieur Olivier FERRER, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B97.326, jusqu'à la fin de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2009.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LATOUCHE; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2009, Relation GRE/2009/1737. Reçu soixante-quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 13 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009061308/231/224.

(090071549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Portswood B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.830.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55060 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009061314/211/12.

(090071695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Soafel, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.104.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le quinze avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

ont comparu:

1) COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, RCS Luxembourg B 37.039, ici représentée par son gérant, Monsieur Yves MERTZ, nommé ci-après, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature;

2) Monsieur Yves MERTZ, réviseur d'entreprises, né le 19 septembre 1957 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOAFEL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il lui appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de

toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) actions, chacune de la valeur nominale de EUR 10.000,- (dix mille euros).

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par la décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés sur demande et signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, procéder à l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme de pouvant dépasser six années et en tout temps révocable par elle.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil peut être limitée à un seul membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux et signé par au moins deux administrateurs.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 19. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 20. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le deuxième mercredi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront dans la localité du siège social, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 21. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 22. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 23. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 24. L'assemblée élira un bureau constitué d'un président, d'au moins un scrutateur, et d'un secrétaire.

Art. 25. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 26. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 27. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, aux commissaires.

Ils seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales, au plus tard quinze jours avant l'assemblée.

Art. 28. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

Dissolution - Liquidation

Art. 29. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 30. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 31. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2009.

Souscription

Les comparants précités ont souscrit aux cent vingt-cinq (125) actions créées de la manière suivante:

1) Compagnie Européenne de Révision, prénommée:	124 actions
2) Monsieur Yves MERTZ, prénommé:	<u>1 action</u>
Total: cent vingt-cinq actions	125 actions

Ces actions ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois. Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:
 - Monsieur Yves MERTZ, prénommé;
 - Monsieur Detlef XHONNEUX, fiscaliste, né à Eupen (Belgique), le 27 février 1967, avec adresse professionnelle à L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort;
 - Monsieur Olivier DIFFERDANGE, expert comptable, né à Arlon (Belgique), le 12 janvier 1973, avec adresse professionnelle à L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.
- 3) Le nombre de commissaires est fixé à un. Est nommée commissaire la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION S.à r.l., prénommée. La durée de son mandat est fixée à six ans.
- 4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un administrateur délégué, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Yves Mertz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 avril 2009, LAC / 2009 / 14662. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 avril 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009061310/202/224.

(090071571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

WindNRG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195-197, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.099.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the ninth day of the month of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette,

1.- Mr Manutscher BAYANI-KEYVANI, company director, born on January 14, 1943 in Yazd (Iran), residing at L-8273 Mamer, 33, rue Jean Wester.

2.- Mrs Jutta BAYANI-KEYVANI born SCHUMACHER, company director, born on February 28, 1955 in Bollendorf (Germany), residing at L-8273 Mamer, 33, rue Jean Wester,

here represented by Mr Manutscher BAYANI-KEYVANI, prenamed,

by virtue of a general proxy given by original deed received by Maître Léon Thomas named Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 21 October 1991, formulised at the Mortgage Office in Luxembourg II, on November 7th, 1991, volume 860, number 109.

3.- Mr.Kyan BAYANI-KEYVANI, private employee, born on March 10, 1981 in Luxembourg, residing at L-8273 Mamer, 33, rue Jean Wester.

4.- Mr Sabà MAZZA, company director, born on October 31, 1979 in Arzignano (Italy), residing at L-8273 Mamer, 33, rue Jean Wester.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a Limited Company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited company (Aktiengesellschaft) under the name of "WindNRG S.A."

The registered office is established in Esch/Alzette. It may be transferred to any other place of the City by a resolution of the Board of Directors and in any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

If extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the company is the development of european wind energy projects and all renewable energy projects through-out the phases of technical due diligence studies, outsourced construction, operation and maintenance services, investments in other companies.

The company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The corporate capital of the company is set at thirty-one thousand euro (€ 31.000,-), divided into hundred (100) shares of stock having a par value of one three hundred ten euro (€ 310,-) each.

Art. 4. The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single share or two or more shares. The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 5. A board of Directors composed of at least three members, who need not to be shareholders, shall manage the company. The directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible, they may be removed at any time. In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 6. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the company.

All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

The board of directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors which may be given by letter, telegram, telefax or telex, being permitted. In case of urgency, directors may vote by letter, telegram, telefax or telex. Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has the casting vote. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day to day management and the representation of the company in connection therewith to one or more directors, managers or other officers, they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting. The company is bound by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the managing-director.

Art. 7. One or more auditors, who need not be shareholders, shall supervise the company; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Esch/Alzette at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Friday of May at 11 a.m..

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the Law of August 10, 1915, as amended, the board of directors is authorised to distribute interim dividends.

Art. 13. The Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory dispositions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31st, 2009.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- Mr Manutscher BAYANI-KEYVANI, aforementioned, twenty-five shares	25
2 - Mrs Jutta BAYANI-KEYVANI born SCHUMACHER, aforementioned, twenty-five shares	25
3.- Mr Kyan BAYANI-KEYVANI, aforementioned, twenty-five shares	25
4 - Mr Sabà MAZZA, aforementioned, twenty-five shares	25
TOTAL: hundred shares	100

All these shares have been paid up to the extent of one hundred percent in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (€ 31.000.-) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about thousand seven hundred euro (€ 1.700.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Mr Manutscher BAYANI-KEYVANI, company director, born on January 14, 1943 in Yazd (Iran), residing at L-8273 Mamer, 33, rue Jean Wester.
 - b) Mr Kyan BAYANI-KEYVANI, private employee, born on March 10, 1981 in Luxembourg, residing at L-8273 Mamer, 33, rue Jean Wester.
 - c) Mr Sabà MAZZA, company director, born on October 31, 1979 in Arzignano (Italy), residing at L-8273 Mamer, 33, rue Jean Wester.
- 3) The following is appointed Auditor:

Fiduplan S.A., having its registered office at L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 44.563.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.
- 5) The company shall have its registered office in L-4222 Esch/Alzette, 195-197, rue de Luxembourg.
- 6) Mr Sabà MAZZA is appointed as managing-director, according to Article 60 of the Law on Commercial Companies. He has authority to engage the company with his sole signature.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document, the undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German Text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes

Im Jahre zweitausendneun, den neunten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche MOUTRIER, mit dem Amtssitz in Esch/Alzette,

Sind erschienen:

1.- Herr Manutscher BAYANI-KEYVANI, Gesellschaftsverwalter, geboren am 14. Januar 1943 zu Yazd (Iran), wohnhaft in L-8273 Mamer, 33, rue Jean Wester.

2.- Frau Jutta BAYANI-KEYVANI geborene SCHUMACHER, Gesellschaftsverwalterin, geboren am 28. Februar 1955 zu Bollendorf (Bundesrepublik Deutschland), wohnhaft in L-8273 Mamer, 33, rue Jean Wester,

hier vertreten durch Herrn Manutscher BAYANI-KEYVANI, vorbenannt, auf Grund einer notariellen Vollmacht ausgestellt durch Maître Léon Thomas genannt Tom METZLER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg, am 21. Oktober 1991, eingetragen im zweiten Hypothekenamt in Luxemburg, am 7. November 1991, Band 860, Nummer 109.

3.- Herr Kyan BAYANI-KEYVANI, Angestellter, geboren am 10. März 1981 in Luxembourg, wohnhaft in L-8273 Mamer, 33, rue Jean Wester.

4.- Herr Sabà MAZZA, Gesellschaftsverwalter, geboren am 31. Oktober 1979 in Arzignano (Italien), wohnhaft in L-8273 Mamer, 33, rue Jean Wester.

Die Komparanten beschliessen unter sich eine Aktiengesellschaft zu gründen gemäss folgender Satzung:

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "WindNRG S.A." gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Esch/Alzette. Er kann durch Beschluss des Verwaltungsrates innerhalb der Gemeinde Esch/Alzette verlegt werden und durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Der Gegenstand der Gesellschaft ist die Entwicklung europäischer Windkraft-Projekte sowie jegliche Projekte erneuerbaren Energien betreffend, begreifend die technischen Sorgfaltstudien, ausserbetriebliche Aufbau- und Betriebstechnikdienstleistungen, sowie Beteiligungen an anderen Gesellschaften.

Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, kommerziellen, technischen und finanziellen Investitionen oder Tätigkeiten und im Allgemeinen alle Transaktionen, welche notwendig oder nützlich sind, um ihren Zweck zu erfüllen und weiterzuentwickeln, ebenso wie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt die Erreichung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen erleichtern, ausführen.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-) eingeteilt in hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von dreihundertzehn Euro (€ 310,-), je Aktie.

Art. 4. Die Aktien sind entweder Inhaber- oder Namensaktien, je nach Belieben des Aktionärs.

Es können Zertifikate über eine oder mehrere Aktien der Gesellschaft ausgegeben werden, je nach Belieben des Aktionärs.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des Gesetzes vom 10. April 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, zurückkaufen.

Art. 5. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder nicht Aktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich; sie können beliebig abberufen werden. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

Art. 6. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen. In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch, fernschriftlich oder per Telekopie erfolgt ist, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen; diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates rechtskräftig verpflichtet.

Art. 7. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Dieselben werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Art. 9. Die jährliche Generalversammlung findet am dritten Freitag des Monats Mai um elf Uhr in Esch/Alzette am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort statt.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 10. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Anforderung kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen.

Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 11. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

Art. 12. Unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Interim dividenden auszuzahlen.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze finden Ihre Anwendung überall wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Uebergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2010.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Manutscher BAYANI-KEYVANI, vorbenannt, fünfundzwanzig Aktien	25
2.- Frau Jutta BAYANI-KEYVANI geborene SCHUMACHER, vorbenannt, fünfundzwanzig Aktien	25
3.- Herr Kyan BAYANI-KEYVANI, vorbenannt, fünfundzwanzig Aktien	25
4.- Herr Sabà MAZZA, vorbenannt, fünfundzwanzig Aktien	25
TOTAL: hundert Aktien	100

Alle Aktien wurden sofort zu hundert Prozent in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von einunddreißigtausend Euro (€ 31.000,-) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgesellt, dass die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendsiebenhundert Euro (€ 1.700,-).

Gründungsversammlung

Als dann traten die eingangs erwähnten Parteien, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außergewöhnlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekannten und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei, die der Kommissare auf einem festgesetzt.

2. Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:

- a) Herr Manutscher BAYANI-KEYVANI, Gesellschaftsverwalter, geboren am 14. Januar 1943 zu Yazd (Iran), wohnhaft in L-8273 Mamer, 33, rue Jean Wester.
- b) Herr Kyan BAYANI-KEYVANI, Angestellter, geboren am 10. März 1981 in Luxembourg, wohnhaft in L-8273 Mamer, 33, rue Jean Wester.
- c) Herr Sabà MAZZA, Gesellschaftsverwalter, geboren am 31. Oktober 1979 in Arzignano (Italien), wohnhaft in L-8273 Mamer, 33, rue Jean Wester.

3. Es wird zum Kommissar ernannt:

Fiduplan S.A., mit Sitz in L-1635 Luxembourg, 87, allée Leopold Goebel, eingetragen beim Handels- und Firmenregister, Sektion B, unter der Nummer 44.563.

4. Das Mandat des Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2015.

5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-4222 Esch/Alzette, 195-197, rue de Luxembourg.

6. Herr Sabà MAZZA ist als Geschäftsführer genannt. Der Geschäftsführer ist berechtigt die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Esch/Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass die vorliegende Satzung in Englisch auf Verlangen der Kompargenten abgefasst wurde, gefolgt von einer deutscher Fassung. Auf Verlangen derselben Parteien und im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung bindend ist.

Und nach Vorlesung an die erschienenen Parteien, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Bayani-Keyvani, K. Bayani-Keyvani, S. Mazza, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mai 2009, Relation: EAC/2009/5648. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009061305/272/263.

(090071411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Gerbera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 101.681.

L'an deux mille neuf, le vingt et un avril.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GERBERA S.A.", ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.681, constituée sous la dénomination GERBERA HOLDING S.A. suivant acte notarié en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 911 du 11 septembre 2004 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié reçu en date du 9 septembre 2005, publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1144 du 3 novembre 2005.

L'assemblée est ouverte à 14.30 sous la présidence de Madame Isabelle Barret, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la date d'assemblée générale annuelle pour la fixer au troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures;

2. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la date d'assemblée générale annuelle pour la fixer au troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 16 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de juin à onze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand nine, on the twenty-first of April.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of shareholders of GERBERA S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe, registered in the trade register of Luxembourg under number B 101.681, incorporated under the denomination GERBERA HOLDING S.A. pursuant to a notarial deed dated 21 June 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 11 September 2004 number 911 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed dated 9 September 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 3 November 2005 number 1144.

The meeting was opened at 2.30 p.m. with Mrs Isabelle Barret, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting electes as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Change of the date of the annual general meeting so as to fix it on the 3rd Friday in the month of June at 11.00 a.m..

2.- Miscellaneous.

II.- That the represented sole shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being represented at the present meeting, it had been possible to disregard the usual convening notices, the shareholder represented declaring that he had had due notice and got knowledge of the agenda which was communicated to him prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and as such may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting then takes the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting so as to fix it on the 3rd Friday in the month of June at 11.00 a.m..

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, paragraph 1 of article 16 of the articles of incorporation is amended and will now read as follow:

"The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the company's registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 3rd Friday in the month of June at 11.00 a.m.."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: I. BARRET, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2009. LAC/2009/ 15539. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009061260/7241/107.

(090071720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

EuroPRISA Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.847.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009061332/242/12.

(090071307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Castro Et Neto Stairs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 146.101.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pedro Miguel RAMALHO NETO, serveur-barman, né à Vendas Novas (Portugal) le 27 avril 1981, demeurant à L-7243 Bereldange, 68, rue du Dix Octobre;

2.- Monsieur Rúben Isac DA SILVA CASTRO, cuisinier, né à S. Jorge de Arroios - Lisboa (Portugal), le 21 mars 1979, demeurant à L-4418 Soleuvre, 5, Place de l'Indépendance;

3.- Madame Sonia Patricia PINTO GRANJA, aide-soignante, née à Sao Sebastiao de Pedreira (Portugal), le 2 décembre 1981, épouse de Monsieur Rúben Isac DA SILVA CASTRO, demeurant à L-4418 Soleuvre, 5, Place de l'Indépendance.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "CASTRO ET NETO STAIRS S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Pedro Miguel RAMALHO NETO, serveur-barman, né à Vendas Novas (Portugal) le 27 avril 1981, demeurant à L-7243 Bereldange, 68, rue du Dix Octobre, cinquante parts sociales,	50
2.- par Monsieur Rúben Isac DA SILVA CASTRO, cuisinier, né à S. Jorge de Arroios - Lisboa (Portugal), le 21 mars 1979, demeurant à L-4418 Soleuvre, 5, Place de l'Indépendance, vingt-cinq parts sociales,	25
3.- par Madame Sonia Patricia PINTO GRANJA, aide-soignante, née à Sao Sebastiao de Pedreira (Portugal), le 2 décembre 1981, épouse de Monsieur Rúben Isac DA SILVA CASTRO, demeurant à L-4418 Soleuvre, 5, Place de l'Indépendance, vingt-cinq parts sociales,	25
Total: cent parts sociales,	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

52493

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.
- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée, Madame Sonia Patricia PINTO GRANJA, préqualifiée.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Pedro Miguel RAMALHO NETO, préqualifié.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de la gérante technique et du gérant administratif.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pedro Miguel RAMALHO NETO, Ruben Isac DA SILVA CASTRO, Sonia Patricia PINTO GRANJA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2009, Relation: LAC/2009/18549. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 mai 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009061307/222/88.

(090071531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

**LDK Solar Europe Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Madya Capital S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.663.

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq mars.

Par devant Maître Joëlle BADEN, Notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société MADYA CAPITAL S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 511 du 10 mars 2009 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 144.663 (la "Société").

L'Assemblée est ouverte à 8.45 sous la présidence de Monsieur Grégory GUISSARD, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank STOLZ-PAGE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société; modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts;
2. Acceptation de la démission de M. BELLONY et de M. GUISSARD de leur fonction d'administrateur;
3. Nomination de nouveaux administrateurs de la Société;
4. Création de catégories d'administrateurs;
5. Modification des règles d'engagement de la Société; modification subséquente des articles 10.4, 10.5 et 13.2 des statuts;
6. Divers.

II) L'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions de l'actionnaire unique, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée ne varietur par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera également annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente Assemblée.

IV) Le président constate que la présente Assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'actionnaire unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de MADYA CAPITAL S.A. en LDK SOLAR EUROPE HOLDING S.A..

En conséquence, l'article 1.2 des statuts de la Société est modifié pour lui donner désormais la teneur suivante:

"1.2 La Société existe sous la dénomination de LDK SOLAR EUROPE HOLDING S.A."

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de Messieurs Julien BELLONY et Grégory GUISSARD de leur fonction d'administrateur de la Société.

L'actionnaire unique leur donne décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale de 2014:

- Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966, à Orvieto (Italie), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Nicola SARNO, né le 2 novembre 1951, à Manocalzati (Italie), demeurant au 17754 Drummer Lane, Chesterfield, MO 63005, USA;

- Monsieur Mario ZEN, né le 28 janvier 1963, à Bassano del Grappa, (Italie), demeurant 147, Via Risorgimento, San Zenone degli Ezzelini Italie;

- LDK SOLAR INTERNATIONAL COMPANY LIMITED, une société de droit de Hong-Kong, ayant son siège social à Unit 15 35/F West Tower Shun Tak Centre, 200, Connaught Road Central, Hong-Kong, représentée par Monsieur Xiao Feng Peng, entrepreneur, né le 25 mai 1975 à Jiangxi, Chine, résidant professionnellement à Unit 15 35/F West Tower Shun Tak Centre, 200, Connaught Road Central, Hong-Kong.

Suite à ces nominations, le conseil d'administration est désormais composé des personnes suivantes:

- Madame Antonella GRAZIANO,

- Monsieur Fabio GASPERONI,

- Monsieur Nicola SARNO,

- Monsieur Mario ZEN, et

- la société LDK SOLAR INTERNATIONAL COMPANY LIMITED.

Quatrième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 9.1 des statuts de la Société, l'actionnaire unique décide de créer deux catégories d'administrateurs: les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B.

Sont désignés administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Nicola SARNO, né le 2 novembre 1951 à Manocalzati (Italie), demeurant au 17754 Drummer Lane, Chesterfield, MO 63005, USA;

- Monsieur Mario ZEN, né le 28 janvier 1963 à Bassano del Grappa, (Italie), demeurant 147, Via Risorgimento, San zenone degli Ezzelini, Italie;

- LDK SOLAR INTERNATIONAL COMPANY LIMITED, une société de droit de Hong Kong, ayant son siège social à Unit 15 35/F West Tower Shun Tak Centre, 200, Connaught Road Central, Hong Kong.

Sont désignés administrateurs de catégorie B:

- Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto (Italie), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Fabio GASPERONI, né le 4 août 1978 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier les règles d'engagement de la Société. La Société ne sera valablement engagée à l'égard des tiers que par la signature conjointe de deux administrateurs A et d'un administrateur B.

Par conséquent, l'actionnaire unique décide de modifier les articles 10.4, 10.5 et 13.2 des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

"10.4. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration et pour autant qu'au moins deux administrateurs A et un administrateur B soient présents ou représentés.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion et ne sont valables que si au moins deux administrateurs A et un administrateur B ont voté en faveur de telles décisions. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée."

"13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of March.

Before the undersigned Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of MADYA CAPITAL S.A., a public limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 12 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 511 of 10 March 2009 and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144.663 (the "Company").

The meeting is open at 8.45 a.m. with Mr Grégory GUISSARD, juriste, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mr Frank STOLZ-PAGE, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as ballot judge Pierre-Siffrein GUILLET, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company; subsequent amendment of article 1.2 of the articles of incorporation;
2. Acknowledgment of the resignation of Mr BELLONY and Mr GUISSARD as directors of the Company;
3. Appointment of new directors of the Company;
4. Creation of two categories of directors;
5. Modification of the binding signatories' power; subsequent amendment of the article 10.4, 10.5 and 13.2 of the articles of incorporation;
6. Miscellaneous.

II) The sole shareholder represented, the proxyholder of the represented sole shareholder and the number of shares held by the sole shareholder are shown on an attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the represented sole shareholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The proxy signed *ne varietur* by the proxyholder of the represented sole shareholder the members of the board of the meeting and the undersigned notary will also remain attached to the present deed to be filed at the same time.

III) It appears from the attendance list, that all shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting.

IV) The chairman acts that the meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

The sole shareholder then takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from MADYA CAPITAL S.A. into LDK SOLAR EUROPE HOLDING S.A..

As a consequence, article 1.2 of the articles of incorporation of the Company is amended in order to give it henceforth the following wording:

"1.2 The Company will exist under the name of LDK SOLAR EUROPE HOLDING S.A."

Second resolution

The sole shareholder accepts the resignation of Mr Julien BELLONY and Mr Gregory GUISSARD as directors of the Company.

The sole shareholder resolves to grant full discharge to Mr Julien BELLONY and Mr Gregory GUISSARD for the execution of their mandate up to this date.

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint the following persons as directors of the Company until the general meeting of the company of 2014:

- Mrs Antonella GRAZIANO, born on 20 January 1966 in Orvieto (Italy), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Mr Nicola SARNO, born on 2 November 1951 in Manocalzati (Italy), residing at 17754 Drummer Lane, Chesterfield, MO 63005, USA;

- Mr Mario ZEN, born on 28 January 1963 in Bassano del Grappa (Italy), residing in 147, Via Risorgimento, San Zenone degli Ezzelini, Italy;

- LDK SOLAR INTERNATIONAL COMPANY LIMITED, a company organized and existing under the laws of Hong-Kong, with registered seat at Unit 15 35/F West Tower Shun Tak Centre, 200, Connaught Road Central, Hong Kong, represented by Mr Xiao Feng Peng, entrepreneur, born on 25 May 1975 a Jiangxi, China, residing professionally at Unit 15 35/F West Tower Shun Tak Centre, 200, Connaught Road Central, Hong-Kong.

After the above appointments, the board of directors is as of now composed by the following members:

- Mrs Antonella GRAZIANO,

- Mr Fabio GASPERONI,

- Mr Nicola SARNO,

- Mr. Mario ZEN, and

- LDK SOLAR INTERNATIONAL COMPANY LIMITED.

Fourth resolution

In accordance with the article 9.1 of the articles of incorporation of the Company, the sole shareholder decides to create two categories of directors: the category A directors and the category B directors.

Are appointed as category A directors:

- Mr Nicola SARNO, born on 2 November 1951 in Manocalzati (Italy), residing at 17754 Drummer Lane, Chesterfield, MO 63005, USA;

- Mr Mario ZEN, born on 28 January 1963 in Bassano del Grappa (Italy), residing in 147, Via Risorgimento, San Zenone degli Ezzelini, Italy;

- LDK SOLAR INTERNATIONAL COMPANY LIMITED, a company organized and existing under the laws of Hong Kong, with registered seat at Unit 15 35/F West Tower Shun Tak Centre, 200, Connaught Road Central, Hong Kong.

Are appointed as category B directors:

- Mrs Antonella GRAZIANO, born on 20 January 1966 in Orvieto (Italy), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mr Fabio GASPERONI, born on 4 August 1978 in Rome (Italy), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to modify the binding signatories' power of the Company. The Company shall be bound toward third parties by the joint signature of two A Directors together with one B Director.

Therefore, the sole shareholder decides to amend articles 10.4, 10.5 and 13.2 of the articles of incorporation of the Company in order to give them henceforth the following wording:

"10.4 The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors and only if at least two A director and one B director are present or represented.

10.5 Decisions shall be taken by the majority of the votes of the directors present or represented at such meeting and shall be valid only if at least two A and one B director have voted in favour of such decisions. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected."

"13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of two A Directors together with one B Director."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Signé: G. GUISSARD, P.-S. GUILLET, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2009. LAC/2009/ 12239. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009061258/7241/213.

(090071645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Jaminska S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 101.606.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009061479/12.

(090071761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Tomkins Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.660.

In the year two thousand and nine, on the second of April.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Tomkins Investments Company S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company under number B 115.563, here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 26, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Tomkins Engineering S.à r.l. (the "Company")", with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.660, incorporated

pursuant to a deed of the undersigned notary of March 14, 2006, published in the Memorial C, n° 1240 of June 27, 2006, and whose articles have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of August 20, 2008 published in the Memorial C, n° 2301 of September 20, 2008.

II. The sole shareholder resolved to:

1) Amend article 7 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **Art. 7.** The capital may be changed at any time by an extraordinary general meeting of the shareholders held in presence of a notary, in compliance with article 14 of the Articles."

2) Change the Company's accounting year-end to the fourth of April of each year, the accounting year having started on the twenty-first of August 2008 closing on the fourth of April 2009.

3) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the fifth of April of each year and ends on the fourth of April of the subsequent year".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present meeting are estimated at seven hundred and fifty Euro (€ 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, The present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le deux du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Tomkins Investments Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.563,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 mars 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Tomkins Engineering S.à r.l." (la "Société") ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.660, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mars 2006, publié au Mémorial C n° 1240 du 27 juin 2006 et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné en date du 20 août 2008 publié au Mémorial C numéro 2301 du 20 septembre 2008.

II. L'associé unique décide de:

1. Modifier l'article 7 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés tenue devant notaire, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts."

2. Changer la fin de l'exercice social de la Société au quatre avril de chaque année, l'exercice social ayant commencé le vingt et un août 2008 clôturera le quatre avril 2009.

3. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

" **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le cinq avril de chaque année et se termine le quatre avril de l'année suivante".

52499

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euros (€ 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: G. TOUTAIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 avril 2009. Relation: LAC/2009/13802. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009061288/211/91.

(090071297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

VS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 108.539.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009061480/12.

(090071766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Luxebur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 34.676.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55139bis ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009061312/211/12.

(090071685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

be2, Société à responsabilité limitée,

(anc. be2 GmbH).

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 123.206.

Im Jahre zweitausendneun, den siebten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft schweizerischen Rechtes "be2 Holding AG", mit Sitz in CH-8005 Zürich, Pfingstweidstrasse 60, eingetragen im Handelsregister des Kantons Zürich unter der Nummer CH-170.3.027.603-7,

hier vertreten auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift durch die Aktiengesellschaft "FIDUCIAIRE EUROLUX", mit Sitz in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen,

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Carsten SÖNS, Jurist, beruflich wohnhaft in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen, auf Grund einer Vollmacht, welche im Urkundenverzeichnis von Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven, hinterlegt ist.

Vorgenannte Vollmacht, vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar erklärt die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "be2 GmbH" mit Sitz in L-6742 Grevenmacher, 2, Kofferschmattsgaessel, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 123.206, (die "Gesellschaft"), zu sein.

Die Gesellschaft ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven, am 19. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 292 vom 2. März 2007,

und deren Satzungen sind abgeändert worden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 464 vom 22. Februar 2008.

Die erschienene Partei, in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin (die "Alleingesellschafterin"), ersucht den amtierenden Notar folgende von ihr genommene Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Es wird festgestellt, dass auf Grund einer, von der Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches angenommenen und von der Geschäftsführung genehmigten, privatschriftlichen Abtretung von Gesellschaftsanteilen, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung schweizerischen Rechtes "be2 GmbH", mit Sitz in CH-6331 Hünenberg, Bösch 82, (Schweiz), ihre sämtlichen (i.e. 100) Anteile welche sie in der Gesellschaft hielt an die jetzige Alleingesellschafterin abgetreten hat.

Eine Kopie der obengenannten Gesellschaftsanteilsabtretung, vom Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Anteilseignerin trat somit vom Tage der Gesellschaftsanteilsübertragung sofort in den Besitz und Genuss der ihr übertragenen Anteile und hat ab dem vorgenannten Zeitpunkt die Rechte und Pflichten des vorherigen Eigners angenommen.

Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt die Gesellschaftsbezeichnung in "be2" abzuändern und den Gesellschaftssitz nach L-1466 Luxemburg, 12, rue Jean Engling, zu verlegen und dementsprechend Artikel 1, sowie Artikel 2 (Absatz 1) abzuändern wie folgt:

englische Fassung:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability Company under the name of "be2", (the "Company"), governed by the relevant legal dispositions as well as by these articles of association."

" **Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)."

deutsche Fassung:

" **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "be2", (die "Gesellschaft"), geregelt durch die jeweiligen Gesetzesbestimmungen sowie die gegenwärtigen Statuten."

" **Art. 2.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg)."

Dritter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt die statutarische Gesellschaftszeichnungsberechtigung abzuändern und dementsprechend Artikel 8 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

englische Fassung:

" **Art. 8.** The Company is managed by one or several Managers, shareholders or not. The Managers are appointed by the General Meeting of Shareholders who determines their powers and their remuneration; they may be revoked at any time by the General Meeting of Shareholders."

The Company is validly bound towards third parties in all matters by (i) the signature of its sole manager or (ii) in case of plurality of managers by the joint signature of two managers."

deutsche Fassung:

" **Art. 8.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet und vertreten, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen. Die Geschäftsführer werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die ihre Befugnisse und ihre Vergütung festlegt; sie können jederzeit von der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

Die Gesellschaft wird in allen Umständen Dritten gegenüber rechtmäßig verpflichtet durch (i) die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder (ii) im Falle von mehreren Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern."

Vierter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt Herrn Jan BECKER als Geschäftsführer abzurufen und ihm vollständig und vorbehaltlos Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen.

Fünfter Beschluss

Die Alleingesellschafterin ernennt Herrn Dr. Robert WUTTKE, Unternehmer, geboren in Hage (Bundesrepublik Deutschland), am 12. April 1966 wohnhaft in D-81247 München, Rissheimerstrasse 10, zum zusätzlichen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer.

Sechster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt des Weiteren die Streichung der aktuellen Zeichnungsberechtigung.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: SÖNS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mai 2009. Relation GRE/2009/1760. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 15 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009061287/231/91.

(090071519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Devera Brownfield Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.271.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009061331/242/12.

(090071295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Tomkins Automotive Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.665.

In the year two thousand and nine, on the second of April.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Tomkins Investments Company S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company under number B 115.563, here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 26, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Tomkins Automotive Company S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.665, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of March 14, 2006, published in the Memorial C, n° 1254 of June 29, 2006, and whose articles have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of August 20, 2008 published in the Memorial C, n° 2305 of September 20, 2008.

II. The sole shareholder resolved to:

1) Amend article 7 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **Art. 7.** The capital may be changed at any time by an extraordinary general meeting of the shareholders held in presence of a notary, in compliance with article 14 of the Articles."

2) Change the Company's accounting year-end to the fourth of April of each year, the accounting year having started on the twenty-first of August 2008 closing on the fourth of April 2009.

3) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the fifth of April of each year and ends on the fourth of April of the subsequent year".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present meeting are estimated at seven hundred and fifty Euro (€ 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le deux du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Tomkins Investments Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.563,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 mars 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Tomkins Automotive Company S.à r.l." (la "Société") ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.665, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1254 du 29 juin 2006 et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné en date du 20 août 2008 publié au Mémorial C numéro 2305 du 20 septembre 2008.

II. L'associé unique décide de:

1. Modifier l'article 7 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés tenue devant notaire, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts."

2. Changer la fin de l'exercice social de la Société au quatre avril de chaque année, l'exercice social ayant commencé le vingt et un août 2008 clôturera le quatre avril 2009.

3. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

" **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le cinq avril de chaque année et se termine le quatre avril de l'année suivante".

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euros (€ 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: G. TOUTAIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 avril 2009. Relation: LAC/2009/13799. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009061291/211/90.

(090071354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

PI Music S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7317 Müllendorf, 34A, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 115.814.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009061545/5770/12.

(090071227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Tomkins Overseas Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.642.

In the year two thousand and nine, on the second of April.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Tomkins Automotive Company S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 115.665, here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 26, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Tomkins Overseas Financing S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 86.642, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of February 28, 2002, published in the Memorial C n° 965 of June 25, 2002, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of August 20, 2008 published in the Memorial C, n° 2303 of September 20, 2008.

II. The sole shareholder resolved to:

1) Amend article 7 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **Art. 7.** The capital may be changed at any time by an extraordinary general meeting of the shareholders held in presence of a notary, in compliance with article 14 of the Articles."

2) Change the Company's accounting year-end to the fourth of April of each year, the accounting year having started on the twenty-first of August 2008 closing on the fourth of April 2009.

3) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the fifth of April of each year and ends on the fourth of April of the subsequent year".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred and fifty Euro (€ 750.-). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le deux du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Tomkins Automotive Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.665,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 mars 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Tomkins Overseas Financing S.à r.l." (la "Société") ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.642, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C n° 965 du 25 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 20 août 2008 publié au Mémorial C numéro 2303 du 20 septembre 2008.

II. L'associé unique décide de:

1. Modifier l'article 7 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés tenue devant notaire, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts."

2. Changer la fin de l'exercice social de la Société au quatre avril de chaque année, l'exercice social ayant commencé le vingt et un août 2008 clôturera le quatre avril 2009.

3. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

" **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le cinq avril de chaque année et se termine le quatre avril de l'année suivante".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euros (€ 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: G. TOUTAIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 avril 2009. Relation: LAC/2009/13803. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009061293/211/91.

(090071390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

CITE CINE, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 5.882.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de Cite Ciné S.A. 24 avril 2009

1. Nomination/révocation des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes

L'assemblée décide à l'unanimité de révoquer avec effet immédiat:

- Monsieur Paul THILL, demeurant à 10. vir Reischert, L-6948 NIEDERANVEN, comme administrateur et administrateur délégué de la société et

- Madame Renée THILL-LAMESCH, demeurant à L-2628 Luxembourg, 90, rue des Trévires comme administrateur de la société.

L'assemblée, après en avoir délibéré, nomme à l'unanimité à partir de ce jour administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale de la société statuant sur les comptes annuels de l'année 2013:

- Monsieur Robert THILL, né le 18 novembre 1940 à Luxembourg, demeurant à L-3390 PEPPANGE, 4, rue Jean Jaminet.

- Monsieur Robert Joseph THILL. né le 5 avril 1968 à Luxembourg, demeurant à L-8140 Bridel, 26 rue de Luxembourg, et

- Monsieur Paul Marcel THILL, né le 6 janvier 1965 à Luxembourg, demeurant à L-5761 Hassel, 5, rue de Dahlheim.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat commissaire aux comptes BKM. BENOY KARTHEISER MANAGEMENT sàrl immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 33849, avec siège à L-1140 Luxembourg, 45-47, rte d'Arlon de la société jusqu'à l'assemblée générale de la société statuant sur les comptes annuels de l'année 2013.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Pour extrait conforme

Benoï Kartheiser Management S.à rl (BKM)

Signature

Commissaire aux comptes

Référence de publication: 2009061034/510/31.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00660. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Immo Nam Sarl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Mosaïque Sada, s.à r.l.).
Siège social: L-4430 Belvaux, 49, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.590.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1) Mohamed BENKAHLOUCHE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1365 Luxembourg, 91, Montée Saint Crépin, propriétaire de cinquante (50) parts sociales de MOSAIQUE SADA SARL, établie et ayant son siège à L-1365 Luxembourg, 91, Montée Saint Crépin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B109.590, constituée suivant acte du notaire Alex WEBER de Bascharage du 8 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1233 du 18 novembre 2005, modifié suivant acte du notaire instrumentant en date du 26 juin 2006, publié au dit Mémorial C, numéro 1716 du 14 septembre 2006,

2) Halima BENKAHLOUCHE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1365 Luxembourg, 91, Montée Saint Crépin, propriétaire de cinquante (50) parts sociales de la susdite société, tous deux ici représentés par Chérif BENKAHLOUCHE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1365 Luxembourg, 91, Montée Saint Crépin, agissant en vertu de deux procurations lui délivrées sous seing privé en date du 27 avril 2009,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire instrumentant et par les comparants, resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Mohamed BENKAHLOUCHE, préqualifié, représenté comme il est dit, déclare céder cinquante (50) parts sociales pour le prix de trois mille cinq cents (3.500) euros à Mersija DRAGOLOVCANIN née BAKIC, indépendante, demeurant à L-4430 Belvaux, 49, rue Grande-Duchesse Charlotte;

Halima BENKAHLOUCHE, préqualifiée, représentée comme il est dit, déclare d'abord céder trente (30) parts sociales pour le prix de deux mille cent (2.100) euros à Mersija DRAGOLOVCANIN née BAKIC, susdite, et ensuite céder vingt (20) parts sociales pour le prix de mille quatre cents (1.400) euros à Amina DRAGOLOVCANIN, étudiante, demeurant à L-4430 Belvaux, 49, rue Grande-Duchesse Charlotte. Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales leur cédées et elles auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogées dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix des cessions a été payé par les cessionnaires aux cédants avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Chérif BENKAHLOUCHE, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société les cessions qui précèdent, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense les cessionnaires à faire signifier lesdites cessions à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter leur effet.

Finalement, les associées Mersija DRAGOLOVCANIN née BAKIC et Amina DRAGOLOVCANIN, préqualifiées, se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Elles donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

Deuxième résolution

Elles acceptent la démission du gérant actuellement en fonction, à savoir Chérif BENKAHLOUCHE, préqualifié, et lui en donnent décharge.

Troisième résolution

Elles décident de nommer:

- Chérif BENKAHLOUCHE, préqualifié, comme gérant technique;
- Mersija DRAGOLOVCANIN née BAKIC, indépendante, demeurant à L-4430 Belvaux, 49, rue Grande-Duchesse Charlotte, comme gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe des deux (2) gérants.

Quatrième résolution

Elles décident de modifier la dénomination de la société et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de IMMO NAM SARL".

Cinquième résolution

Elles décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Belvaux et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège de la société est établi à Belvaux."

Sixième résolution

Elles fixent l'adresse de la société à L-4430 Belvaux, 49, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Septième résolution

Elles décident de modifier l'objet de la société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la promotion immobilière, l'acquisition, la cession et la location de biens immobiliers ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.
Signé C. BENKAHLOUCHE, M. DRAGOLOVCANIN, A. DRAGOLOVCANIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 5 mai 2009. REM 2009/596. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 mai 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009061316/218/77.

(090071598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

OI-Incentive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.553.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, residing professionally in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the société anonyme "OI-INCENTIVE S.A.", R.C.S. Luxembourg section B number 138.553, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, incorporated by deed enacted on the 23rd of April 2008 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1425 of the 10th of June 2008, by virtue of the authority conferred on her by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of the 2nd of April 2009;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the pre-named société anonyme "OI-INCENTIVE S.A.", amounts currently to 479,370.- (four hundred seventy-nine thousand three hundred and seventy Euro) divided into 47.937 (forty-seven thousand nine hundred thirty-seven) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each."

II.- That on terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at EUR 15,000,000.- (fifteen million Euro) divided into 1,500,000 (one million five hundred thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each and the Board of Directors has been authorized until the 23rd of April 2013 to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of the 2nd of April 2009 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of EUR 10,000.- (ten thousand euros), so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 479,370.- (four hundred seventy-nine thousand three hundred and seventy Euro), to EUR 489,370 (four hundred eighty-nine thousand

three hundred and seventy Euro), by the creation and issue of 1,000 (thousand) new shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors, on terms of Article five of the Articles of Incorporation, the Board has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new shares by the subscriber detailed on the list here-annexed.

V.- That the 1,000 (thousand) new shares have been entirely subscribed and fully paid up, by contribution in cash in a banking account of the company OI-Incentive S.A., by the subscriber, so that the global amount of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed corporate capital is set at EUR 489,370.- (four hundred eighty-nine thousand three hundred and seventy Euro), divided into 48,937 (forty-eight thousand three hundred forty-five) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each."

Expenses

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand two hundred Euro.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt et un avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après "la mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme "OI-INCENTIVE S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 138.553, constituée suivant acte reçu le 23 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1425 du 10 juin 2008, en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 2 avril 2009;

un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme "OI-INCENTIVE S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 479.370,- (quatre cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-dix Euros), divisé en 47.937 (quarante-sept mille neuf cent trente-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune."

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 15.000.000,- (quinze millions d'Euros) qui sera divisé en 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune, et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce jusqu'à la date du 23 avril 2013, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 2 avril 2009 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 10.000,- (dix mille Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 479.370,- (quatre cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-dix Euros) à EUR 489.370,- (quatre cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-dix Euros), par la création et l'émission de 1.000 (mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros), à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par le souscripteur apparaissant sur la liste en annexe.

V.- Que les 1.000 (mille) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société "OI-INCENTIVE S.A.", prédésignée, de sorte que la somme de EUR 10.000,- (dix mille Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 489.370,- (quatre cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-dix Euros), divisé en 48.937 (quarante-huit mille neuf cent trente-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents Euro.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 avril 2009. Relation: LAC/2009/15914. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009061236/211/113.

(090071532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Poncho Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 98.517.

Les comptes annuels au 31.03.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Pour **PONCHO HOLDING S.A.**

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009062193/15.

(090072496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Tishman Speyer Valentinskamp G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.348.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S. à r.l. prise en assemblée générale extraordinaire en date du 10 mars 2009, que le siège social de Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg)

S. à r.l., associé unique et gérant unique de la Société, a été transféré du 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour extrait conforme

AZOT

Aérogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009060286/21.

(090069790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

PPG Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 97.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Pour la Société

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2009061645/13.

(090071460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 4.367.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2009:

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Maître Carole PIWNICA, demeurant au 30 Avenue Georges Mandel, 75016 Paris, France, aux fonctions d'administrateur;

- Maître Jean HOSS, demeurant au 4, rue P. d'Aspelt, 1142 Luxembourg, Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Larry PILLARD, avec adresse professionnelle au 25, Chemin des Cerisiers, 1009 Pully, Suisse, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Pierre AHLBORN, demeurant au 32, rue Beringen, 7517 Mersch, Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Robert RECKHINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg, Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Steven MILLS, avec adresse professionnelle au 4666, Faries Parkway, 62526 Decatur, IL, Etats-Unis d'Amérique, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- MAZARS, réviseurs d'entreprises et experts comptables, 10a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009061190/550/31.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05078. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Repeco 5 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 822.610,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.742.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 avril 2009

1. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Madame Samia Rabia, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A et de Président du conseil d'administration de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

2. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Stuart Watson, demeurant actuellement 4, Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Scotland, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 22 avril 2009.

3. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, demeurant actuellement 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur ordinaire de la Société avec effet au 22 avril 2009.

4. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Michael Chidiac, né le 29 juin 1966 à Lebanon, banquier, résidant 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d'administrateur A de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

5. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Paul Gerald Shiels, né le 14 décembre 1971 à Glasgow, banquier, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594, Francfort, Allemagne, en qualité d'administrateur B de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)
4. Monsieur Paul Gerald SHIELS (administrateur B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009061133/31.

(090070501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Stars One Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 85.002.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statutaire tenue le 4 mai 2009 à 14.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que suite à un changement de dénomination de la rue, l'adresse de la Société est désormais fixée au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, au lieu du 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Il résulte également dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

NOMINATION DU REPRESENTANT PERMANENT

La société CRITERIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 30 octobre 2006, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B, rue

des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 30 octobre 2006, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

Bertrange, le 4 mai 2009.

STARS ONE FINANCE S.A.

PROCEDIA Sàrl / CRITERIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009061135/31.

(090070514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Bamboleo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.183.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009061775/12.

(090071635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Groslein S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 130.941.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/5/09.

Signature.

Référence de publication: 2009061770/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08616. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pro Fonds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 45.890.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2008 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2008 wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg hinterlegt.

Luxembourg, den 27. März 2009.

Für Pro Fonds (Lux)

DZ BANK International S.A.

G. Wenz / T. Haselhorst

Référence de publication: 2009061772/13.

(090071886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.
